

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le dix-sept octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

**Etaient présents** : Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. Peio DACHAGUER, Mme FALXA Odile, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie.

**Etaient excusés** : Mme CASIRIAIN Elena, M. GOICOCHEA Iñaki, M. HEGUY Antton.

**A été nommée comme secrétaire de séance** : M. MATEO Jean François

Date convocation : 12 octobre 2022

Date d'affichage : 12 octobre 2022

### **DECISION N°3 : TARIFICATION DES PATURAGES**

(Nomenclature : 7.1)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs pour les pâturages ont été fixés par délibération du 06 octobre 2015.

Au vu des nouvelles demandes de transhumances, Monsieur le Maire propose de compléter cette tarification et de créer de nouveaux tarifs.

Où l'exposé du maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal

- **FIXE** les tarifs de pâturage comme suit :

OVINS		BOVINS			CAPRINS		EQUINS-ASINS-POTTOKS	
Adultes de plus de 1 an ou brebis ayant mis bas	Agnelles	Bovins de plus de deux ans	Bovins de 6 mois à 2 ans	Bovins de moins de 6 mois	Adultes de plus de 1 an ou chèvre ayant mis bas	Chevrettes	Adultes de plus de 6 mois	Poulains
3 euros par tête	0 euro	25 euros par tête	15 euros par tête	0 euro	3 euros par tête	0 euro	25 euros par tête	0 euro

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de suffrages exprimés : 12  
POUR : 12  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 25 octobre 2022  
Le Maire,  
Jean-Marc OÇAFRAIN



Acte rendu exécutoire  
Après publication ou notification le 27/10/2022  
Et après transmission en sous-préfecture le 27/10/2022